

# Musique

## Plus de 125 établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture en 2022

Présents sur l'ensemble du territoire, 3 établissements publics nationaux<sup>1</sup> et 123 établissements labellisés par le ministère de la Culture contribuent à la création et à la diffusion de la musique : 14 orchestres permanents labellisés, 6 opéras nationaux en région, 4 théâtres lyriques d'intérêt national, 7 centres nationaux de création musicale (CNCM) et 92 scènes de musiques actuelles (SMAC) (carte 1).

## L'activité des établissements publics nationaux et des labels dans le champ musical repart en 2021 mais ne retrouve pas encore son niveau d'avant la crise sanitaire

La saison 2021-2022 reste peu dynamique en raison de la crise sanitaire et l'activité dans les établissements publics nationaux peine à retrouver son niveau de 2018-2019. Le nombre de spectacles pour la saison 2021-2022 est encore en dessous de celui de la saison 2018-2019 (346 spectacles contre 402). Le nombre de spectateurs, bien que proche de 1,2 million, reste encore inférieur de 19 % par rapport à la saison 2018-2019 d'avant-crise, et le nombre de représentations demeure également en retrait (tableau 1). Cependant, l'Opéra-Comique se démarque des autres établissements publics nationaux puisque son activité est repartie durant la saison 2021-2022, dépassant celle de 2018-2019 (+ 11 points pour les spectacles, + 10 points pour les représentations et le nombre de spectateurs).

Les établissements labellisés du ministère de la Culture ont également été fortement touchés par la crise sanitaire. En 2021, le nombre de spectacles est inférieur de 36 % à celui de 2019 : si le nombre de spectacles d'opéra a retrouvé son niveau de 2019, les scènes de musiques actuelles (SMAC) enregistrent quant à elles une baisse importante du nombre de leurs spectacles (- 39 %). Le nombre de spectateurs en 2021 est réduit de moitié par rapport à celui de 2019, en particulier pour les SMAC (- 58 %) et dans une moindre mesure pour les opéras (- 26 %) (tableau 2).

## Un soutien aux ensembles musicaux accru et renouvelé

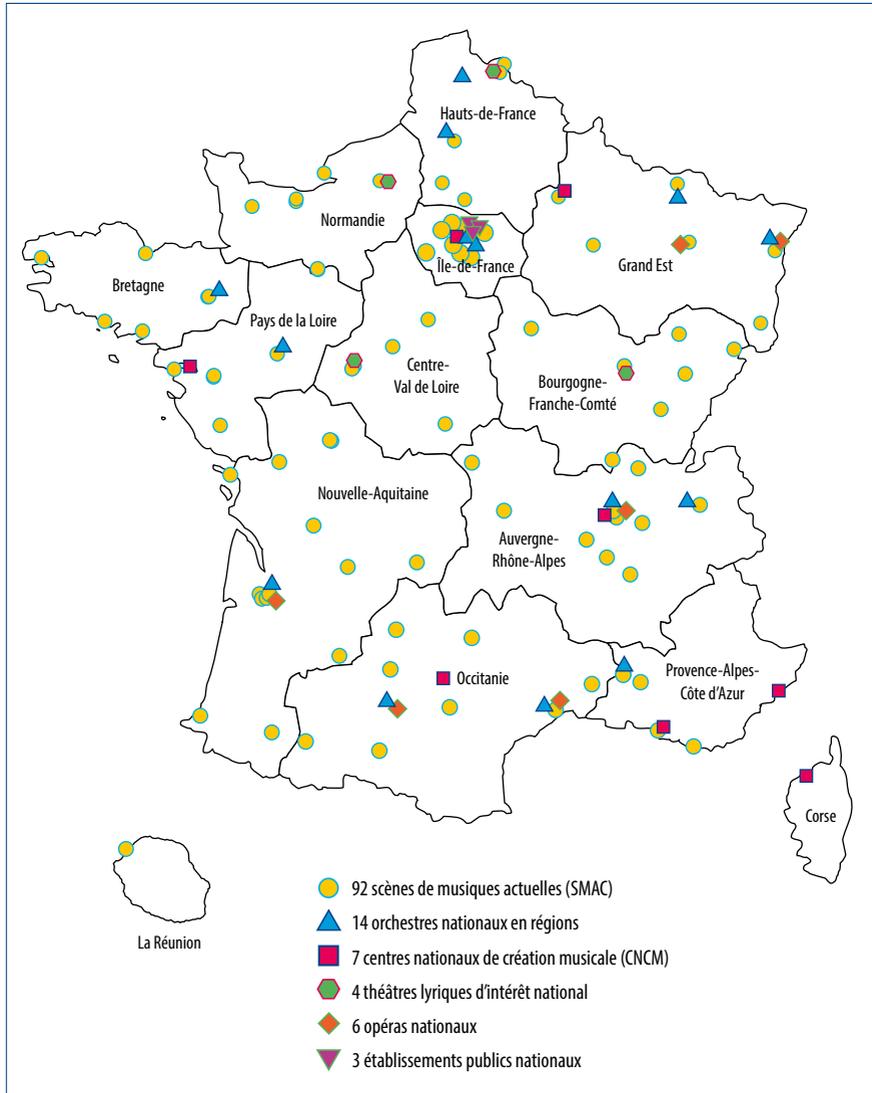
Les ensembles musicaux peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture : aide au projet ponctuelle pour la création d'un spectacle musical ou conventionnement pluriannuel pour aider le développement d'une équipe artistique et ses projets dans le temps. Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été renouvelé en 2022 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées.

Au total, les aides allouées par le ministère de la Culture aux ensembles musicaux s'élèvent à près de 19 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2021. En 2022, 411 aides ont été attribuées, dont 141 aides aux projets, 134 aides à la structuration et 136 aides aux ensembles conventionnés. À ces aides déconcentrées aux équipes du spectacle vivant (ADSV) s'ajoute plus de 1,5 million d'euros d'autres aides attribuées pour des activités de

1. Les trois établissements publics nationaux sont l'Opéra national de Paris, l'Opéra-Comique et la Philharmonie de Paris.

création et pour des actions culturelles et de transmission. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, le ministère a continué à verser des aides mais dans une proportion moindre par rapport à 2021 : ainsi, 141 aides exceptionnelles ont été versées aux ensembles musicaux dans le cadre du Plan de relance ou de crédits obtenus sur le programme Création (131), ce qui représente plus de 1,6 million d'euros (tableau 3).

**Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1<sup>er</sup> juillet 2022**



Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

**Tableau 1 – Activité des établissements publics nationaux dans le champ musical, saisons 2015-2016 à 2021-2022**

En unités et %

	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Variation entre 2021-2022 et 2018-2019* (%)
<b>Nombre de spectacles</b>	<b>416</b>	<b>376</b>	<b>382</b>	<b>402</b>	<b>239</b>	<b>98</b>	<b>346</b>	<b>- 14</b>
Opéra national de Paris	35	35	35	37	17	7	33	- 11
Opéra-Comique	1	23	27	19	9	14	21	11
Cité de la Musique	380	318	320	346	213	77	292	- 16
Philharmonie de Paris								
<b>Nombre de représentations</b>	<b>882</b>	<b>966</b>	<b>922</b>	<b>1 032</b>	<b>507</b>	<b>237</b>	<b>839</b>	<b>- 19</b>
Opéra national de Paris	528	501	480	513	209	106	364	- 29
Opéra-Comique	4	93	86	78	46	33	86	10
Cité de la Musique	350	372	356	441	252	98	389	- 12
Philharmonie de Paris								
<b>Nombre de spectateurs</b>	<b>1 163 194</b>	<b>1 314 047</b>	<b>1 246 519</b>	<b>1 488 171</b>	<b>708 777</b>	<b>189 524</b>	<b>1 211 715</b>	<b>- 19</b>
Opéra national de Paris	820 592	856 333	811 532	875 439	357 133	94 504	712 430	- 19
Opéra-Comique	1 670	58 219	52 386	46 972	15 305	19 956	51 859	10
Cité de la Musique	340 932	399 495	382 601	565 760	336 339	75 064	447 426	- 21
Philharmonie de Paris								

\* En raison de la fermeture des salles et restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

**Tableau 2 – Activité des structures labellisées musique en 2019-2021**

En unités et %

	2019	2020*	2021	Variation 2019/2021 (%)
<b>Nombre de spectacles</b>	<b>6 445</b>	<b>2 346</b>	<b>4 104</b>	<b>- 36</b>
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	5 986	2 112	3 645	- 39
Opéras	459	234	459	0
<b>Nombre total de représentations</b>	<b>8 185</b>	<b>3 211</b>	<b>4 630</b>	<b>- 43</b>
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	5 986	2 112	3 645	- 39
<i>Dont hors les murs</i>	1 043	431	n.d.	-
Opéras	1 156	668	985	- 15
<b>Nombre de spectateurs</b>	<b>2 246 136</b>	<b>732 821</b>	<b>1 145 721</b>	<b>- 49</b>
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	1 609 766	488 487	674 046	- 58
Opéras	636 370	244 334	471 675	- 26

\* Données récoltées auprès de 83 SMAC (sur 88 en 2019-2020), 6 opéras en région et 2 théâtres lyriques d'intérêt national (TLIN), hors TLIN de Tours et Rouen où les données étaient partielles ou non disponibles.

Source : ROF pour les opéras, Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2023

Tableau 3 – Aides aux ensembles musicaux indépendants en 2022

Unités : % et euros

	Dispositif aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)*				Autres crédits pour des activités de création		Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission		Montant total aides aux équipes exceptionnelles)		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire**	
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2021 (€)	Variation 2021/2022 (%)	Nombre d'équipes	Crédits (€)	Nombre d'équipes	Crédits (€)	Montant total (€)	Nombre d'équipes aidées	Total crédits exceptionnels (€)	
Aide au projet	141	1 542 891	1 269 500	18	5	90 000	20	176 600	1 809 491	8	73 109	
Aide à la structuration – 2 ans	134	4 038 863	3 177 544	21	3	32 000	12	139 160	4 210 023	23	220 600	
Conventionnement – 3 ans	136	13 352 541	13 561 393	-2	14	448 250	27	448 776	14 249 567	22	373 000	
Autres aides	0	-	0	0	10	114 541	11	133 500	248 041	88	955 171	
<b>Total</b>	<b>411</b>	<b>18 934 295</b>	<b>18 008 437</b>	<b>5</b>	<b>32</b>	<b>684 791</b>	<b>70</b>	<b>898 036</b>	<b>19 360 390</b>	<b>141</b>	<b>1 621 880</b>	

\* Le dispositif des aides aux équipes de spectacle vivant (ADSV) est le dispositif de droit commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la Culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositifs dans le cadre d'appels à projet spécifique.

\*\* Aides exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cadre du Plan de relance ou de crédits exceptionnels obtenus sur le programme Création (131). Ne sont pas intégrées les aides aux équipes versées par le biais du Centre national de la musique.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2023